ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 FÉVRIER 2016

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 8 février 2016 à 20 heures.

1. *OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM*

Sont présents *: M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire-suppléant Réal Asselin

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
RÉSOLUTION NO. 10740-02-16

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 janvier 2016.**
4. **Appel d'offres et soumissions**
   4.1 Renouvellement du contrat pour services de gestion parasitaire
5. **Administration, finances et ressources humaines**
   5.1 Octroi d'aides financières
   5.2 Rallye de Charlevoix – Édition 2016
   5.3 Demande de reconduction de la division du territoire de la Ville en districts électoraux
6. **Travaux Publics**
7. **Urbanisme et environnement**
   7.1 Demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ
   7.2 Dérogation mineure – Philippe Harvey, chemin des Marais
8. **Sécurité incendie**
9. **Loisirs, culture et tourisme**
10. **Avis de motion et règlements**
    10.1 Adoption du règlement VC-432-16-1 modifiant le règlement VC-432-13 sur le plan d'urbanisme et de développement durable
11. **Comptes**
    11.1 Ratification des déboursés et salaires de janvier 2016
    11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 janvier 2016
12. **DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **Levée de l'assemblée**

3. *APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX*
RÉSOLUTION NO. 10741-02-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 janvier 2016 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. *APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS*

4.1 *RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR SERVICES DE GESTION PARASITAIRE*
RÉSOLUTION NO. 10742-02-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont renouvelle le contrat avec la firme Maheu & Maheu pour les services de gestion parasitaire et de contrôle d'odeur pour l'année 2016 conformément à son offre en date du 8 février dernier et portant le numéro de pièce P1-2016-02-08.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Jean-Philippe Tremblay, Maheu & Maheu, 710 rue Bouvier, bureau 195, Québec (Québec) G2J 1C2.

5. *ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES*

5.1 *OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES*
RÉSOLUTION NO. 10743-02-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- Tournoi de Curling des Entreprises 165 $
  Inscription d'une équipe
- Tournoi de Curling Ville de Clermont 1000 $
  Aide financière (+ inscriptions des employés à venir)
- Hockey Jeunesse Clermont – Coupe Ledor 2016 250 $
  Coupe Ledor – Avril 2016 – Atome A
- La Virée Nordique 200 $
  Événement du 13 février 2016

5.2 *RALLY DE CHARLEVOIX – ÉDITION 2016*
RÉSOLUTION NO. 10744-02-16

ATTENDU QUE l'organisation du Rallye de Charlevoix a présenté une demande à la Ville de Clermont afin de tenir une nouvelle édition de l'événement annuel le 22 octobre 2016;

ATTENDU QUE pour ce faire, l'organisation du Rallye de Charlevoix a besoin d'obtenir une confirmation de la collaboration financière et matériel de la municipalité ainsi qu'une autorisation pour circuler dans certaines rues de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont autorise le Rallye de Charlevoix à tenir une course dans certaines rues de la municipalité (tel que le tracé de l'an dernier), entre 9 h et 11 h le samedi 22 octobre 2016. L'organisation du Rallye de Charlevoix devra obtenir les assurances-responsabilités requises.

Le Rallye de Charlevoix pourra également utiliser le hall d'entrée, le bureau de Hockey-Jeunesse, la salle de réunion, l'espace bar et une partie du stationnement de l'aréna les 21 et 22 octobre 2016, après entente avec le directeur du service des Loisirs, monsieur Nicolas Savard, ainsi que le stationnement du Centre Clairval durant l'avant-midi du 22 octobre;

Enfin, la Ville de Clermont versera une aide financière de 1 000 $ pour aider à la tenue de l'activité. Cette aide financière, le prêt de l'aréna et les aides techniques devront être évalués à titre de commandite.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Émilie Fortin, 24 rue Forget, Clermont, Québec G4A 1E4.

5.3 *DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX*
RÉSOLUTION NO. 10745-02-16

ATTENDU QUE la Ville de Clermont procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont respecte les articles 9, 11 et 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c.E-2.2);

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire procéder à une reconduction de la même division, ce qu'elle doit demander avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la ville une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville remplisse les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Ville en district électoraux;

QUE la présente résolution soit adressée à la Commission de la représentation électorale, 3460 de la Pérade, Québec, Québec G1X 3Y5.

6. *TRAVAUX PUBLICS*

7*. URBANISME ET ENVIRONNEMENT*

7.1 *DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À LA CPTAQ*
RÉSOLUTION NO. 10746-02-16

CONSIDÉRANT que monsieur Tony Harvey, madame Karyne Chouinard et monsieur Jacques Harvey souhaitent faire exclure de la zone agricole une parcelle de terrain incluse à la zone agricole, par demande individuelle présentée par monsieur Grégoire Fortin en 1982;

CONSIDÉRANT qu'il faut produire une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et qu'un individu ou une entreprise ne peut le faire;

CONSIDÉRANT que la terre visée n'a jamais été cultivée et qu'elle est entourée par la zone non agricole;

CONSIDÉRANT que la partie de la propriété ayant de l'intérêt pour l'agriculture a été conservée par Ferme Grégoire Fortin et Fils Inc.;

CONSIDÉRANT qu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une autorisation de la CPTAQ n'aurait pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles;
CONSIDÉRANT que cette demande doit être appuyée par la MRC Charlevoix-Est comme l'exige le deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU :

- de soumettre une demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ pour les lots 3 369 210, 3 369 228, 4 148 225 et 4 148 228 du Cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Charlevoix numéro 1 ;

- de transmettre la demande à la MRC Charlevoix-Est pour appui;

7.2 *DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – PHILIPPE HARVEY*
RÉSOLUTION NO. 10747-02-16

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de dérogation mineure déposée le 20 janvier dernier pour une propriété située sur le chemin des Marais afin de réputer conforme la construction d'un abri forestier sur une propriété de 8.2 hectares de superficie alors que l'article 6.5.3 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule que la construction d'un abri forestier doit être reliée à la mise en valeur d'une propriété sylvicole d'une superficie de 10 hectares.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un secteur près d'une carrière et d'une sablière où l'utilisation d'un chalet pourrait être désagréable ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un secteur densément boisé qui permettrait à son propriétaire de faire de la sylviculture ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas préjudice aux propriétés voisines ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2016-02-389, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la demande de dérogation mineure.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie

8. *SÉCURITÉ INCENDIE*

9. *LOISIRS, CULTURE ET TOURISME*

10. *AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*

10.1 *ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VC-432-16-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-432-13 SUR LE PLAN D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE*
RÉSOLUTION NO. 10748-02-16

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à une démarche de planification identifiant les objectifs et moyens de mise en œuvre pour vitaliser les secteurs centraux de son territoire;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) prescrit à son article 85, qu'un plan d'urbanisme peut aussi comprendre un programme particulier d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire intégrer à son plan d'urbanisme et de développement durable un Programme Particulier d'Urbanisme pour la mise en valeur du noyau urbain de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont adopte le premier projet de règlement no. VC-432-16-1 modifiant le règlement no. VC-432-13 sur le plan d'urbanisme et de développement durable de la Ville de Clermont afin d'y intégrer un Programme Particulier d'urbanisme pour la mise en valeur du noyau urbain de Clermont.

11. *COMPTES*

11.1 *RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JANVIER 2016* **RÉSOLUTION NO. 10749-02-16**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de janvier 2016 au montant de 265 282,01 $ ainsi que le versement des salaires de janvier 2016 au montant de 49 927,82 $ et portant le numéro de pièce P2-2016-02-08.

11.2 *AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-01-2016* **RÉSOLUTION NO. 10750-02-16**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de janvier 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2016 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 70 844,36 $ certificat de crédit disponible portant le numéro 2016-02-2014 et portant le numéro de pièce P2-2016-02-08.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2016-02-2014 _____
Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. *DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS*

13. *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*
RÉSOLUTION NO. 10751-02-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY
QUE l'assemblée soit levée à 20 h 12.

_____
Réal Asselin
Maire-suppléant

_____
Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

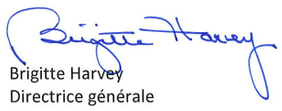

Brigitte Harvey
Directrice générale